PROVINCE DE QUÉBEC

39^E LÉGISLATURE

 $1^{\scriptscriptstyle{RE}}\,SESSION$

Québec, le 28 mai 2009

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 28 mai 2009

Aujourd'hui, à seize heures quinze minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants:

nº 20 Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires et la Loi sur le ministère de la Justice

nº 25 Loi modifiant la Loi sur l'équité salariale

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.